

## SÉANCE ORDINAIRE DU 16 FÉVRIER 2021

**PROCÈS-VERBAL**, d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures tenue le 16 février 2021, à 19 h 30 à la salle du conseil de Saint-Augustin-de-Desmaures, 200, route de Fossambault.

Sont présents :

M. Sylvain Juneau, maire  
M. Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1, en vidéoconférence  
M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2, en vidéoconférence  
M. Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3, en vidéoconférence  
M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4, en vidéoconférence  
M<sup>me</sup> Annie Godbout, conseillère, district numéro 5, en vidéoconférence  
M. Jonathan Palmaerts, conseiller, district numéro 6, en vidéoconférence

Formant le quorum sous la présidence du maire, M. Sylvain Juneau.

Sont également présents :

M<sup>e</sup> Caroline Tremblay, directrice générale  
M<sup>e</sup> Marie-Josée Couture, greffière  
M<sup>e</sup> Vanessa Gendron, greffière adjointe  
M. Jean-Sébastien Bussière, directeur de l'urbanisme, en vidéoconférence

---

### PROCÈS-VERBAL

---

#### OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 34, le président constate que le quorum est atteint et déclare que la séance est ouverte.

La séance se tient par vidéoconférence et sans la présence du public, et ce, conformément aux directives du ministre de la Santé et des Services sociaux concernant l'ordonnance des mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19. Les personnes présentes peuvent prendre part aux discussions et entendre clairement ce qui est dit. Aussi, toute personne pouvait faire parvenir ses questions par courriel à l'adresse [greffe@vsad.ca](mailto:greffe@vsad.ca) avant 19 h 30 ce jour. Le citoyen peut aussi poser une question via la page Facebook tout au long de la séance jusqu'à la seconde période de questions des citoyens en s'identifiant. Une question doit être convenable et respectueuse pour être lue lors des périodes de questions des citoyens.

---

**2021-059**

#### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3

ET RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour comme modifié

Point ajouté :

- Conseillère — Mme Annie Godbout, district numéro 5 — Modification du *Règlement n° 2019-582 sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures* pour corriger une erreur de référence

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

---

DÉPÔT DE DOCUMENT

---

**DÉPÔT DES LISTES DES CHÈQUES ET DÉPÔTS, DES DÉPENSES PAR APPROBATEURS, DES PRÉLÈVEMENTS AUTOMATIQUES ET DES FACTURES PAYÉES PAR DÉBIT DIRECT**

Le trésorier dépose les listes suivantes :

- la liste des chèques et dépôts émis du 8 janvier au 4 février 2021, pour un montant de 2 303 186,91 \$;
- la liste des dépenses par approbateurs du 8 janvier au 4 février 2021, pour un montant de 4 917 311,92 \$;
- la liste des prélèvements automatiques institutionnels du 1<sup>er</sup> au 31 janvier 2021, pour un montant de 650 436,65 \$;
- la liste des factures payées par débit direct du 1<sup>er</sup> au 31 janvier 2021, pour un montant de 443 734,47 \$.

---

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL**

2021-060

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 2 FÉVRIER 2021**

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3

ET RÉSOLU :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 février 2021.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

---

**PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**

---

**CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC**

---

**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC DU 3 FÉVRIER 2021 – RAPPORT DU MAIRE**

Le maire fait rapport des décisions prises lors de la séance du conseil d'agglomération de Québec du 3 février 2021.

2021-061

**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC DU 17 FÉVRIER 2021 — PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR ET ORIENTATION DU CONSEIL**

CONSIDÉRANT QUE le conseil a été informé des sujets qui doivent faire l'objet des délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération de Québec du 17 février 2021;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Annie Godbout, conseillère, district numéro 5

ET RÉSOLU :



## SÉANCE ORDINAIRE DU 16 FÉVRIER 2021 (SUITE)

QUE le conseil est favorable à l'adoption des résolutions suivantes :

- OT2020-013** Avenant numéro 1 à l'entente entre la Ville de Québec (*Office du tourisme de Québec*) et l'*Alliance de l'industrie touristique du Québec*, relative à la relation d'affaires découlant des fonctions déléguées à l'Alliance et des mandats confiés aux associations touristiques régionales par la Ministre du tourisme
- PA2021-008** Approbation du *Règlement omnibus N° 347-2020 modifiant le règlement de zonage n° V-965-89*, de la Ville de L'Ancienne-Lorette, aux fins de la délivrance du certificat de conformité au *Schéma d'aménagement et de développement révisé*
- AP2020-510** Don de véhicules au *Complexe de baseball Victoria*
- AP2020-922** Résiliation du contrat pour la fourniture de raccords, d'adaptateurs, d'accouplements rapides et de boyaux hydrauliques (Appel d'offres public 74245)
- AP2021-067** Adjudication d'un contrat de services professionnels juridiques d'expertise dans les dossiers de réclamation nécessaires à la défense des droits de la Ville de Québec (Dossier 75021)
- BE2021-004** Autorisation de la fixation des frais d'utilisation du *Centre Vidéotron* et la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et le *Tournoi international de hockey Pee-Wee de Québec*, relative au versement d'une subvention pour trois ans, à titre d'assistance, dans le cadre de la tenue des événements *Clin d'œil Pee-Wee* en 2021 et *Tournoi international de hockey Pee-Wee de Québec*, pour les années 2022 et 2023
- DE2021-023** Entente entre la Ville de Québec et *Opsun Systems inc.*, relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet *Vitrine technologique* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour réaliser le projet *Outil de design de structures solaires en ligne*
- DE2021-047** Convention de financement entre la Ville de Québec et le *Groupe Souris Mini inc.*, relative à l'octroi d'un financement, dans le cadre du *Fonds local d'investissement*, pour la réalisation du projet *Plateforme Web collaborative offrant une deuxième vie aux vêtements Souris Mini*
- DE2021-088** Entente entre la Ville de Québec et *Snipcart inc.*, relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet *Valo-Capitale* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour réaliser le projet *Commercialisation du panier d'achat V3 à l'international*
- DE2021-132** Avenant 6 au contrat de prêt entre la Ville de Québec et le gouvernement du Québec, dans le cadre du programme *Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises*
- PA2021-012** Approbation du *Règlement N° 2020-634 modifiant le Règlement de zonage N° 480-85 en créant le secteur de zone PX-5 à même le secteur de zone PX-2 afin d'y intégrer le Centre de traitement des dépendances Le Rucher (Lot 2 813 869)*, de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, aux fins de la délivrance du certificat de conformité au *Schéma d'aménagement et de développement révisé*
- PA2021-015** Approbation du *Règlement N° 2020-635 modifiant le Règlement N° 915-93 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale en assujettissant les opérations cadastrales ainsi que certains travaux à des objectifs et des critères d'évaluation dans le secteur de zone PX-5 (Le Rucher) Lot 2 813 869*, de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, aux fins de la délivrance du certificat de conformité au *Schéma d'aménagement et de développement révisé*

## SÉANCE ORDINAIRE DU 16 FÉVRIER 2021 (SUITE)

- RH2020-1050** Approbation du contrat d'engagement liant la Ville de Québec et monsieur Robert Delage (ID. 182671) à titre d'expert-conseil au Bureau de projet du réseau structurant de transport en commun
- AP2021-030** Entente de services professionnels entre la Ville de Québec et *Investissement Québec — Centre de recherche industrielle du Québec*, pour assistance en regard à la valorisation des produits issus des installations de traitement des matières résiduelles sous la responsabilité du Service des projets industriels et de la valorisation (Dossier 74965)
- DE2021-150** Bail entre la Ville de Québec et le *Festival d'été international de Québec inc.*, relatif à la location d'une partie du *Colisée* situé au 250, boulevard Wilfrid-Hamel, d'une superficie totale de 2 205 mètres carrés (23 730 pieds carrés), ainsi qu'une superficie extérieure du site d'*ExpoCité* située aux pourtours du *Colisée* et dans le stationnement P3, d'une superficie totale de 560 mètres carrés (6020 pieds carrés) — Arrondissement de La Cité-Limoilou
- FN2021-002** Modification de l'excédent de fonctionnement affecté d'agglomération pour l'acquisition de terrains à des fins de logement social pour ajouter des utilisations autorisées à même les fonds disponibles
- PV2021-006** Appropriation d'un montant de 35 000 \$ au fonds général de l'agglomération
- PA2021-017** Adoption du projet de *Règlement sur la réalisation d'un projet de centrale de police sur les lots 1 021 859, 1 021 860, 1 021 861, 1 021 862, 6 348 251 et 6 348 252 du cadastre du Québec*, R.A.V.Q. 1381
- TM2020-150** *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur la circulation et le stationnement relativement à certaines interdictions d'effectuer un demi-tour*, R.A.V.Q. 1279
- FN2021-007** *Règlement de l'agglomération sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais*, R.A.V.Q. 1361
- PQ2020-029** *Règlement de l'agglomération sur des travaux d'aménagement d'aires d'exercices canins relevant de la compétence d'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1380

DE donner au maire l'opportunité de voter à l'encontre d'une orientation si de nouveaux éléments surviennent après l'adoption de la présente résolution dans la mesure où ces derniers justifieraient de s'y opposer.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

---

### PROPOSITIONS

---

2021-062

**CONSEILLÈRE — MME ANNIE GODBOUT, DISTRICT NUMÉRO 5 —  
MODIFICATION DU RÈGLEMENT N<sup>o</sup> 2019-582 SUR LA RÉGIE INTERNE ET  
LA PROCÉDURE D'ASSEMBLÉE DU CONSEIL DE LA VILLE DE SAINT-  
AUGUSTIN-DE-DESMAURES POUR FAVORISER LA TRANSPARENCE DES  
ACTIVITÉS DU CONSEIL ET L'IMPUTABILITÉ DES ÉLUS PAR LA  
PUBLICATION DES SOMMAIRES DÉCISIONNELS RELATIFS AUX  
DÉCISIONS DU CONSEIL**

CONSIDÉRANT QUE l'Assemblée nationale du Québec a adopté en 2017 la *Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs;*



## SÉANCE ORDINAIRE DU 16 FÉVRIER 2021 (SUITE)

CONSIDÉRANT QUE cette Loi, aussi connue sous le nom de projet de Loi 122, accorde plusieurs nouveaux pouvoirs aux municipalités tout en allégeant leur reddition de comptes au gouvernement;

CONSIDÉRANT QUE cette Loi s'appuie notamment sur le principe de subsidiarité qui privilégie un rapprochement entre les lieux de décisions et les citoyens;

CONSIDÉRANT QUE reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité, c'est aussi reconnaître la nécessité d'une participation accrue des citoyennes et des citoyens à la vie publique municipale;

CONSIDÉRANT QUE, dans le cadre de la campagne de l'Union des municipalités du Québec « La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie », le conseil a adopté la résolution 2021-009 par laquelle il s'engage notamment à valoriser la démocratie municipale et à consolider la confiance des citoyens et des élus envers les institutions démocratiques;

CONSIDÉRANT QUE la transparence dans la prise de décisions favorise la confiance des citoyens ainsi que leur participation à la vie démocratique;

CONSIDÉRANT QUE les éléments qui sont soumis aux élus pour prendre leurs décisions sont publics et que toute personne qui le demande peut y avoir accès en en faisant la demande en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Annie Godbout, conseillère, district numéro 5

APPUYÉE PAR : Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4

ET RÉSOLU :

DE donner au Service du greffe le mandat d'initier un processus de modification du *Règlement 2019-582 sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville de Saint-Augustin-de-Desmaures* pour ajouter l'alinéa suivant à l'article 26 :

« Dès son adoption, le procès-verbal est rendu public, avec les documents synthèses soumis au conseil pour soutenir la prise de décisions. »

Ont voté pour : Mme Annie Godbout, MM. Marcel Desroches,  
Raynald Brulotte

Ont voté contre : MM. Jean Simard, Yannick LeBrosseur,  
Jonathan Palmaerts

Rejetée à la majorité, le président s'abstenant de voter

---

### 2021-063

#### **CONSEILLÈRE — MME ANNIE GODBOUT, DISTRICT NUMÉRO 5 — MODIFICATION DU RÈGLEMENT N<sup>o</sup> 2019-582 SUR LA RÉGIE INTERNE ET LA PROCÉDURE D'ASSEMBLÉE DU CONSEIL DE LA VILLE DE SAINT- AUGUSTIN-DE-DESMAURES POUR FAVORISER LA COMPRÉHENSION ET LA CLARTÉ DES DÉBATS**

CONSIDÉRANT QUE les séances du conseil sont des assemblées délibérantes tenues devant public;

CONSIDÉRANT QUE le *Code Morin* ou ses dérivés ont fait leur preuve concernant la gestion des assemblées délibérantes;

CONSIDÉRANT QUE dans l'esprit du *Code Morin*, il y a lieu de limiter la durée des temps de parole des élus pour favoriser la synthèse des interventions ainsi que la pertinence et la concision des débats;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Annie Godbout, conseillère, district numéro 5

APPUYÉE PAR : Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU :

## SÉANCE ORDINAIRE DU 16 FÉVRIER 2021 (SUITE)

DE donner au Service du greffe le mandat d'initier un processus de modification du *Règlement 2019-582 sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville de Saint-Augustin-de-Desmaures* afin de remplacer les articles 33, 34, 40 et 41 par les suivants :

« 33. Le président donne d'abord la parole à celui qui a présenté la proposition pour une durée maximale de trois minutes. Tous les membres du conseil peuvent ensuite prendre la parole une seule fois et pour une durée maximale de trois minutes chacun. Toutefois, s'il le juge nécessaire, le président peut prolonger la durée du droit de parole d'un membre du conseil; il doit le faire afin de lui permettre de conclure.

34. Lorsque tous ceux qui le désirent ont exercé leur droit de parole, le président accorde un droit de réplique d'une durée maximale de trois minutes à celui qui a présenté la proposition.

Le président, s'il le juge nécessaire, peut prolonger la durée du droit de réplique; il doit le faire pour permettre au proposeur de conclure.

Lorsqu'il s'agit de la reconsidération par le conseil à la suite du refus du maire d'approuver une résolution adoptée à une séance antérieure, le président permet au maire de faire une intervention d'une durée maximale de cinq minutes avant de procéder au vote sur la reconsidération. Toutefois, s'il le juge nécessaire, le président peut prolonger la durée de cette intervention; il doit le faire pour permettre au maire de conclure. Le vote doit suivre immédiatement l'intervention du maire.

40. A chaque séance, une période d'intervention des membres du conseil est prévue. Elle doit porter exclusivement sur des sujets qui ne sont pas inscrits à l'ordre du jour.

41. Chaque membre du conseil a droit à une seule intervention d'une durée maximale de trois minutes. Toutefois, s'il le juge nécessaire, le président peut prolonger la durée d'une intervention; il doit le faire pour permettre à l'intervenant de conclure. »

Ont voté pour : Mme Annie Godbout, MM. Marcel Desroches,  
Raynald Brulotte

Ont voté contre : MM. Sylvain Juneau, Jean Simard,  
Yannick LeBrasseur, Jonathan Palmaerts

Rejetée à la majorité, le président vote

---

2021-064

### **CONSEILLÈRE — MME ANNIE GODBOUT, DISTRICT NUMÉRO 5 — MODIFICATION DU RÈGLEMENT NO 2019-582 SUR LA RÉGIE INTERNE ET LA PROCÉDURE D'ASSEMBLÉE DU CONSEIL DE LA VILLE DE SAINT- AUGUSTIN-DE-DESMAURES POUR CORRIGER UNE ERREUR DE RÉFÉRENCE**

CONSIDÉRANT QUE les articles 30 et 31 du *Règlement n° 2019-582 sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures* prévoient qu'une proposition peut être présentée et lue en séance du conseil;

CONSIDÉRANT QUE les articles 32 à 35 du *Règlement n° 2019-582* prévoient la procédure permettant le débat et le vote sur une proposition;

CONSIDÉRANT QUE l'article 36 prévoit qu'un amendement à une proposition peut être présenté et lu en séance du conseil;



## SÉANCE ORDINAIRE DU 16 FÉVRIER 2021 (SUITE)

CONSIDÉRANT QUE la procédure permettant le débat et le vote sur un amendement est la même que celle applicable à la proposition qu'elle amende, tel que prévu au deuxième alinéa de l'article 37;

CONSIDÉRANT QUE ledit deuxième alinéa de l'article 37 réfère aux règles prévues aux articles 32 à 36 alors que l'article 36 ne réfère pas à une règle de procédure mais au droit substantif de présenter un amendement;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Annie Godbout, conseillère, district numéro 5  
APPUYÉE PAR : Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4  
ET RÉSOLU :

DE donner au Service du greffe le mandat d'initier un processus de modification du *Règlement n° 2019-582 sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville de Saint-Augustin-de-Desmaures* de remplacer la référence à l'article 36 que l'on retrouve au deuxième alinéa de l'article 37 par une référence à l'article 35.

Ont voté pour : Mme Annie Godbout, MM. Marcel Desroches,  
Raynald Brulotte

Ont voté contre : MM. Sylvain Juneau, Jean Simard,  
Yannick LeBrasseur, Jonathan Palmaerts  
Rejetée à la majorité, le président vote

---

2021-065

### TRÉSORERIE — VIREMENTS BUDGÉTAIRES

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire  
APPUYÉ PAR : Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1  
ET RÉSOLU :

D'accepter les virements budgétaires joints au sommaire décisionnel.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

---

2021-066

### TRÉSORERIE — VIREMENT BUDGÉTAIRE DE PLUS DE 25 000 \$ — AUTORISATION

CONSIDÉRANT QU'un virement budgétaire de plus de 25 000 \$ doit être autorisé par le conseil en vertu du *Règlement n° 2015-470 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires*;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire  
APPUYÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3  
ET RÉSOLU :

D'autoriser le virement budgétaire de 45 500,00 \$ du poste budgétaire 02-610-10-411 de la manière suivante :

- 22 000,00 \$ sur le poste budgétaire 02-451-10-446;
- 23 500,00 \$ sur le poste budgétaire 02-452-10-446.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

---

2021-067

### GREFFE — VENTE DU LOT 5 750 200 — LOUIS ST-HILAIRE — PARC INDUSTRIEL FRANÇOIS-LECLERC NORD

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

## SÉANCE ORDINAIRE DU 16 FÉVRIER 2021 (SUITE)

APPUYÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2  
ET RÉSOLU :

D'accepter la promesse d'achat, datée du 1<sup>er</sup> février 2021, de Louis St-Hilaire ou personne désignée, à savoir une société détenue par la famille de Louis St-Hilaire, pour l'acquisition du lot 5 750 200, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, d'une superficie approximative de 1 903,20 m<sup>2</sup> (20 483,72 p<sup>2</sup>), dont copie est jointe au sommaire décisionnel;

DE vendre le lot 5 750 200 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, d'une superficie approximative de 1 903,20 m<sup>2</sup> (20 483,72 p<sup>2</sup>) à Louis St-Hilaire ou une personne désignée, à savoir une société détenue par la famille de Louis St-Hilaire, au prix de 5,50 \$/p<sup>2</sup>, soit pour un montant de 112 658,78 \$, selon des conditions substantiellement conformes à la promesse d'achat;

DE joindre à la résolution le certificat du trésorier et directeur des finances attestant le prix de revient de l'immeuble à 7,73 \$/m<sup>2</sup> (0,72 \$/p<sup>2</sup>);

D'autoriser la greffière, ou sa remplaçante, à signer l'acceptation de la promesse d'achat pour et au nom de la Ville;

D'autoriser le maire et la greffière, ou leur remplaçant, à signer l'acte de vente pour et au nom de la Ville.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

---

### 2021-068

#### GREFFE — RÈGLEMENT HORS COUR — DOSSIER 200-22-088363-205

CONSIDÉRANT la demande en justice déposée par 9337-4189 Québec inc. contre la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures;

CONSIDÉRANT que la Ville est disposée à régler hors cour le litige;

CONSIDÉRANT l'offre faite par 9337-4189 Québec inc.;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3

ET RÉSOLU :

D'autoriser la conclusion d'une entente de règlement hors cour, transaction et quittance entre 9337-4189 Québec inc. et la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures dans le dossier de la Cour du Québec portant le numéro 200-22-088363-205;

D'autoriser le versement d'une somme totale de 15 000 \$ à 9337-4189 Québec inc., en guise de règlement complet en capital, intérêts, indemnité additionnelle, frais de justice et taxes, le cas échéant;

D'autoriser les procureurs de la Ville, Tremblay Bois Mignault Lemay, à signer, pour et au nom de la Ville, ledit règlement hors cour, ainsi que tous les documents nécessaires pour donner effet au présent règlement hors cour.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

---

### 2021-069

#### RESSOURCES HUMAINES — EMBAUCHE D'UN TECHNICIEN EN ADMINISTRATION AU SERVICE DE LA TRÉSORERIE

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Annie Godbout, conseillère, district numéro 5

ET RÉSOLU :

DE procéder à l'embauche de M. Vincent Dechêne à titre de technicien en administration au Service de la trésorerie à compter du 17 février 2021, selon les conditions de travail prévues à la *Convention collective avec le Syndicat des employés municipaux de Saint-Augustin-de-Desmaures* affiliés à la FISA.



Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

---

2021-070

**RESSOURCES HUMAINES — EMBAUCHE D'UNE TECHNICIENNE EN GÉNIE CIVIL AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire  
APPUYÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2  
ET RÉSOLU :

DE procéder à l'embauche de Mme Chantal Ouellet à titre de technicienne en génie civil au Service des travaux publics à compter du 1<sup>er</sup> mars 2021, selon les conditions de travail prévues à la *Convention collective avec le Syndicat des employés municipaux de Saint-Augustin-de-Desmaures* affiliés à la FISA.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

---

2021-071

**RESSOURCES HUMAINES — FIN DE LA PÉRIODE DE PROBATION — SURVEILLANT DE PLATEAUX D'ACTIVITÉS — SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE**

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire  
APPUYÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3  
ET RÉSOLU :

DE prendre acte, en date du 13 janvier 2021, de la fin de la période de probation et du statut permanent de M. Philippe Girard, à titre de surveillant de plateaux d'activités au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, selon l'article 18 de la *Convention collective du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2621, Secteur loisirs*.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

---

2021-072

**RESSOURCES HUMAINES — FIN DE LA PÉRIODE DE PROBATION — PRÉPOSÉ À L'ARÉNA — SERVICE DES BÂTIMENTS, PARCS ET ESPACES VERTS**

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire  
APPUYÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3  
ET RÉSOLU :

DE prendre acte, en date du 23 janvier 2021, de la fin de la période de probation et du statut permanent de M. Christophe Albanesi à titre de préposé à l'aréna, au Service des bâtiments, parcs et espaces verts, selon l'article 8.11 de la *Convention collective du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4795, cols bleus*.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

---

2021-073

**TRAVAUX PUBLICS — DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE — PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE DU FONDS DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE – APPEL DE PROJETS**

CONSIDÉRANT QUE le *Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière* vise à soutenir les organismes qui souhaitent réaliser des projets permettant d'améliorer la sécurité routière et ceux qui viennent en aide aux victimes de la route;

CONSIDÉRANT QUE le Programme est financé à même les sommes perçues pour des infractions détectées par les radars photo et les appareils de surveillance aux feux rouges;

## SÉANCE ORDINAIRE DU 16 FÉVRIER 2021 (SUITE)

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures a pris connaissance des conditions d'admissibilité au *Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière*;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif pour la circulation et sécurité routière de la Ville, recommande l'achat d'au moins 3 panneaux de signalisation à pulsation rapide pour des traverses piétonnes;

CONSIDÉRANT QU'il est prévu au budget 2021 l'achat des nouveaux panneaux de signalisation pour réduire la vitesse dans les différents quartiers de la Ville ainsi que divers éléments de sécurité (panneaux centre-rue, boîte à fleurs, bollards, etc.);

CONSIDÉRANT QU'il est prévu au Plan quinquennal d'immobilisation 2021-2025 de la Ville l'achat de radars pédagogiques fixes et mobiles;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures désire présenter une demande d'aide financière du *Fonds de la sécurité routière*;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3

ET RÉSOLU :

D'autoriser la présentation d'une demande d'aide financière *Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière* du Ministère des Transports du Québec;

QUE la Ville s'engage à payer sa part des coûts du projet;

D'autoriser le directeur du Service des travaux publics à agir pour et au nom de la Ville dans le cadre du dépôt et du suivi de cette demande.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

---

### 2021-074

#### **TRAVAUX PUBLICS — ADJUDICATION D'UN CONTRAT RELATIF À LA FOURNITURE DE PIÈCES POUR ÉQUIPEMENTS À NEIGE — APO-2020-035-2**

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU :

D'adjuger le contrat pour la fourniture de pièces pour équipements à neige, appel d'offres n° APO-2020-035-2 au plus bas soumissionnaire conforme, soit à l'entreprise Équipement SMS Inc., pour les années 2021 et 2022, selon les prix unitaires de sa soumission datée du 21 janvier 2021, dont copie est jointe au sommaire décisionnel, pour une somme totale estimée à 51 962,43 \$, excluant les taxes;

QUE les fonds nécessaires à l'adjudication du contrat soient puisés sur le poste budgétaire 02-330-10-640.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

---

### 2021-075

#### **TRAVAUX PUBLICS — ADJUDICATION D'UN CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS EN VUE DE L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE RÉFECTION DE VOIRIE ET DE PAVAGE POUR L'ANNÉE 2021 — APO-2020-038**

CONSIDÉRANT que deux (2) soumissions ont été reçues dans le cadre de l'appel d'offres APO-2020-038;

CONSIDÉRANT que ces deux (2) soumissions sont conformes;

CONSIDÉRANT que ces deux soumissions ont été analysées par le comité de sélection;



SÉANCE ORDINAIRE DU 16 FÉVRIER 2021 (SUITE)

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire  
APPUYÉ PAR : Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4  
ET RÉSOLU :

D'adjuger le contrat de services professionnels en vue de l'exécution de travaux de réfection de voirie et de pavage pour l'année 2021, appel d'offres n° APO-2020-038, au soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage final, soit l'entreprise GBI Experts-Conseils inc., conformément à la demande publique de soumissions n° 1436259, selon le prix forfaitaire de sa soumission datée du 18 janvier 2021 et dont copie est jointe au sommaire décisionnel, soit une somme de 178 210,40 \$, excluant les taxes;

QUE les fonds nécessaires à l'adjudication du contrat soient puisés sur le projet GTP-I-21-05.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

---

2021-076

**BÂTIMENTS, PARCS ET ESPACES VERTS — CENTRE COMMUNAUTAIRE MULTIFONCTIONNEL SECTEUR EST — DEMANDES DE CHANGEMENTS — ADC-00060, ADC-00061 ET ADC-00065**

CONSIDÉRANT les demandes de changements présentées par Ronam concernant des frais supplémentaires liés à la pandémie de la Covid-19;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire  
APPUYÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3  
ET RÉSOLU :

DE refuser les demandes de changement ADC-00060 (6 784,79 \$) pour le mois de novembre 2020, ADC-00061 (5 260,54 \$) pour le mois de décembre 2020 et ADC-00065 (12 595,78 \$) pour le mois de janvier 2021, en vertu du devis de l'appel d'offres n° APO-2019-011-02 relatif à la démolition et la construction d'un complexe multifonctionnel — Secteur est, notamment les articles 2.18, 3.6, 3.7, 3.10 et 3.18.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

---

2021-077

**BÂTIMENTS, PARCS ET ESPACES VERTS — BAIL AVEC SBI IMMOBILIER INC. POUR LA LOCATION D'UN ENTREPÔT — 250, RUE DE COPENHAGUE**

CONSIDÉRANT QUE la Ville a conclu un bail immobilier avec SBI Immobilier inc., d'une durée d'un an, soit du 1<sup>er</sup> avril 2020 au 31 mars 2021, suivant la résolution 2020-118;

CONSIDÉRANT QUE ce bail arrive à échéance le 31 mars 2021;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a besoin d'un espace pour l'entreposage de matériel et véhicules nécessaires aux opérations des travaux publics et des parcs et espaces verts;

CONSIDÉRANT QUE cet entrepôt est loué depuis plusieurs années et qu'il satisfait aux besoins de proximité et d'espace;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire  
APPUYÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3  
ET RÉSOLU :

DE conclure un bail par lequel SBI Immeubles inc. loue à la Ville un entrepôt de 7 500 p<sup>2</sup> situé au 250, rue de Copenhague pour une période d'un an débutant le 1<sup>er</sup> avril 2021 et se terminant le 31 mars 2022, pour un loyer annuel de 45 120 \$

## SÉANCE ORDINAIRE DU 16 FÉVRIER 2021 (SUITE)

plus taxes, payable en douze (12) versements mensuels égaux, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet de bail joint au sommaire décisionnel;

QUE les fonds nécessaires soient puisés sur le poste budgétaire 02-320-10-511;

D'autoriser le directeur du Service des bâtiments, parcs et espaces verts et la greffière à signer le bail pour et au nom de la Ville.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

---

### 2021-078

#### **BÂTIMENTS, PARCS ET ESPACES VERTS — ADJUDICATION D'UN CONTRAT RELATIF À LA FOURNITURE DE FLEURS ANNUELLES ET PANIERS SUSPENDUS — APO-2020-027**

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3

ET RÉSOLU :

D'adjuger le contrat pour la fourniture de fleurs annuelles et paniers suspendus, appel d'offres sur invitation (1443242) n° APO-2020-027 au plus bas soumissionnaire conforme, soit à l'entreprise Bulbi-Serres enr., pour l'année 2021, selon les prix unitaires de sa soumission datée du 18 janvier 2021, dont copie est jointe au sommaire décisionnel, pour une somme totale estimée à 12 617,90 \$, excluant les taxes;

QUE les fonds nécessaires à l'adjudication du contrat soient puisés sur le poste budgétaire 02-715-10-690.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

---

### 2021-079

#### **URBANISME — CPTAQ — LOT 3 055 751**

CONSIDÉRANT les critères de décision prévus à l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*;

CONSIDÉRANT la conformité de la demande aux dispositions du *Règlement de zonage n° 480-85* et, le cas échéant, aux mesures de contrôle intérimaire;

CONSIDÉRANT que Jocelyn Gilbert désire vendre une partie de sa propriété à Ferme Ancestrale Larue inc., tout en conservant un lot comportant notamment sa résidence et ses bâtiments agricoles, ce qui nécessite une autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec;

CONSIDÉRANT que cette transaction vise à permettre la consolidation et le développement des terres en culture de l'exploitation laitière Ferme Ancestrale Larue inc.;

CONSIDÉRANT que Jocelyn Gilbert pourrait céder à une entreprise agricole une partie de sa propriété qu'il n'utilise pas pour des fins agricoles;

CONSIDÉRANT que cette demande n'aurait pas d'effet négatif sur l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole;

CONSIDÉRANT que la transaction favorise l'utilisation à des fins agricoles du lot visé;

CONSIDÉRANT que la demande ne contrevient pas aux règlements en vigueur sur le territoire de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1



SÉANCE ORDINAIRE DU 16 FÉVRIER 2021 (SUITE)

ET RÉSOLU :

D'appuyer la demande d'autorisation déposée par M. Jocelyn Gilbert à la Commission de protection du territoire agricole du Québec, visant l'aliénation en faveur de Ferme Ancestrale Larue inc. du lot 3 055 751 du Cadastre du Québec qui a une superficie de 4,3 hectares du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

---

2021-080

**URBANISME — DDM — 161, RUE ST-DENYS-GARNEAU — REPORT**

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2

ET RÉSOLU :

DE reporter la demande de dérogation mineure relative au 161, rue St-Denys-Garneau à la séance du 16 mars 2021.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

---

**AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS**

---

2021-081

**ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 2021-643 MODIFIANT RÈGLEMENT N° 2018-545 CONCERNANT L'ADOPTION D'UN CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE POUR LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES**

CONSIDÉRANT QU'une copie du *Règlement n° 2021-643 modifiant Règlement n° 2018-545 concernant l'adoption d'un code d'éthique et de déontologie pour les membres du conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures* a été remise aux membres du conseil au plus tard 2 jours avant la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil déclarent avoir lu le règlement;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Annie Godbout, conseillère, district numéro 5

ET RÉSOLU :

DE renoncer à la lecture du *Règlement n° 2021-643 modifiant Règlement n° 2018-545 concernant l'adoption d'un code d'éthique et de déontologie pour les membres du conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures*;

D'adopter le *Règlement n° 2021-643 modifiant Règlement n° 2018-545 concernant l'adoption d'un code d'éthique et de déontologie pour les membres du conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures*.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

---

**PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**

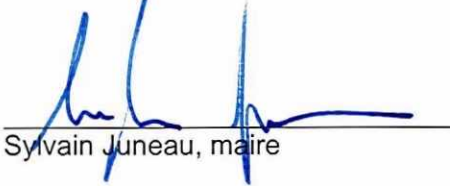
---

**PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL**

**CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Le conseil ayant disposé de toutes les matières inscrites à l'ordre du jour, le président déclare la séance close à 21 h 58.

---



---

Sylvain Juneau, maire

*Marie-Josée Couture*

---

Marie-Josée Couture, greffière